© Drogues Info Service - 16 juin 2025

Vos questions / nos réponses

CHARTE de la personne accueillie et CSAPA en ambulatoire...

Par Profil supprimé Postée le 10/05/2012 10:48

> Bonjour,
> Nous finalisons actuellement le livret d'accueil en direction des toxicomanes, mineurs,famille/ entourage, personnes sortants de prison, professionnels...mais je n'arrive pas à trouver une réponse à cette question magré toutes mes recherhches : Existe-il "une charte de la personne accueillie" COMMUNE à tous les CSAPA EN AMBULATOIRE français ??? Ou bien chaque structure l'établit-elle en fonction de ses particularités ??? Où chercher ??? Quel est le document légal de base commun sur lequel s'appuyer ??? Merci de votre aide...

Mise en ligne le 10/05/2012

Bonjour,

Il existe une "charte des droits et liberté de la personne accueillie" commune à tous les établissements, services sociaux ou médico-sociaux et donc aux CSAPA. Vous pouvez consulter cette charte via le lien proposé en fin de message.

Bien cordialement.

En savoir plus :

- Charte des droits et libertés de la personne accueillie
- dateTexte=
-